

L'ACCORD INTERPROFESSIONNEL MELON ÉVOLUE !

L'accord sur le calibrage et le conditionnement du melon Charentais change



- *Pourquoi ?*

La grille de calibrage n'avait pas évolué depuis longtemps, alors que de nouvelles variétés plus adaptées au marché ont vu le jour au cours des dernières années. Il était temps de proposer des nouvelles fourchettes de calibre.

- *Quand ?*

Le nouvel accord, signé le 6 juillet 2022, s'appliquera à **partir du 1^{er} janvier 2023**, pour les melons produits en France.

- *Quel cadre ?*

Le nouvel accord interprofessionnel « Melon Charentais – Calibrage, Conditionnement » a été étendu par les pouvoirs publics par arrêté interministériel du 29 septembre 2022, publié au JORF n° 0235 du 9 octobre 2022. L'extension est valable sur 3 ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

- *Quels changements ?*

L'évolution de l'accord fait suite aux nombreux travaux menés notamment par l'AIM, l'Association Interprofessionnelle Melon, et validés par la filière.

1/ La **méthode** de calibrage est désormais double : au calibrage au poids s'ajoute le calibrage au diamètre. Chaque emballage ne devra faire référence qu'à l'une ou l'autre des méthodes de calibrage.

2/ La **nouvelle grille de calibrage** devient la suivante :

En cas de calibrage au poids	En cas de calibrage au diamètre
370 g ou moins à 470 g exclu	8,9 cm ou moins à 9,8 cm exclu
470 g inclus à 600 g exclu	9,8 cm inclus à 10,8 cm exclu
600 g inclus à 780 g exclu	10,8 cm inclus à 11,5 cm exclu
750 g inclus à 975 g exclu	11,5 cm inclus à 12,2 cm exclu
975 g inclus à 1.250 g exclu	12,2 cm inclus à 13,2 cm exclu
1.150 g inclus à 1.450 g exclu	12,8 cm inclus à 13,9 cm exclu
1.350 g inclus à 1.750 exclu	13,5 cm inclus à 14,8 cm exclu
1.750 g et plus	14,8 cm et plus

3/ Le conditionnement

a. En plateaux

Les plateaux de dimensions 60*40 cm devront obligatoirement respecter la correspondance grammage / nombre de fruits par emballage ou la correspondance diamètre / nombre de fruits par emballage indiquée dans les tableaux ci-dessous. La mention du nombre de fruits est facultative.

En cas de calibrage au poids		En cas de calibrage au diamètre
GRAMMAGE (poids minimum et maximum)	NOMBRE DE FRUITS (plateaux 60x40cm)	DIAMÈTRE (minimum et maximum)
370 g ou moins à 470 g exclu	21	8,9 cm ou moins à 9,8 cm exclu
470 g inclus à 600 g exclu	18	9,8 cm inclus à 10,8 cm exclu
600 g inclus à 780 g exclu	15L ou Q (L : Ligne ; Q : Quinconce)	10,8 cm inclus à 11,5 cm exclu
750 g inclus à 975 g exclu	12L (L : Ligne)	11,5 cm inclus à 12,2 cm exclu
975 g inclus à 1.250 g exclu	12Q (Q : Quinconce)	12,2 cm inclus à 13,2 cm exclu
1.150 g inclus à 1.450 g exclu	11	12,8 cm inclus à 13,9 cm exclu
1.350 g inclus à 1.750 exclu	9	13,5 cm inclus à 14,8 cm exclu
1.750 g et plus	7 ou 8	14,8 cm et plus

Pour les plateaux d'autres dimensions, ces dispositions ne s'appliquent pas.

b. Préemballages

Pour les melons commercialisés préemballés, se référer aux recommandations explicitées dans l'accord.

La recommandation d'Interfel

Pour que cette évolution se fasse dans les meilleures conditions possibles, il est important que chacun puisse **anticiper** ce changement et prévoit notamment le renouvellement de ces étiquettes de normalisation et tous les supports faisant référence à l'ancienne grille de calibrage.

Prenez connaissance du nouvel accord à partir de votre site www.interfel.com

Rubrique : Vos services >> Documentation >> Réglementation et Accords

Nouvel accord



Méthodes de calibrage



Au poids



Au diamètre



Grilles de calibrage
et conditionnement
en plateaux 60*40

Pour toute information complémentaire, contactez la Direction Produits, Qualité, Stratégies régionales d'Interfel (accordqualite@interfel.com) ou votre organisation professionnelle habituelle.